



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
19 février 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

Quatorzième session

Genève, 29 avril-3 mai 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. La facilitation de l'investissement au service du développement durable.
6. Les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable.
7. Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

1. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement tiendra sa quatorzième session du 29 avril au 3 mai 2024. Selon le paragraphe 121 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), les commissions, en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, sont chargées d'examiner les rapports des réunions d'experts et d'évaluer les synergies entre les trois piliers et les travaux menés dans le cadre des sous-programmes de la CNUCED, ainsi que d'organiser des dialogues directifs sur une ou deux questions choisies.

2. La Commission débatera des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, à savoir « La facilitation de l'investissement au service du développement durable » et « Les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable ». En outre, elle examinera les rapports des réunions d'experts. Elle examinera aussi les activités du secrétariat qui ont contribué à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois piliers de la CNUCED.

Point 1

Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les listes A et C, deux par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa quatorzième session sera constitué comme suit : président – liste A (Asie) ; rapporteur – liste B ; vice-présidents – trois pour les listes A et C combinées, un pour la liste B et un pour la liste D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission le 11 janvier 2024, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.II/50 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa dixième session.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/29 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa dixième session

Point 4

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarantième session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/107 Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarantième session

Point 5

La facilitation de l'investissement au service du développement durable

8. La facilitation de l'investissement aide les investisseurs à démarrer et à maintenir leurs activités, notamment par la communication d'informations, l'adoption et l'application de dispositions réglementaires transparentes et la simplification des procédures administratives. Les outils d'administration numérique, tels que les portails d'information et les guichets uniques en ligne, jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de facilitation de l'investissement. La facilitation de l'investissement fait actuellement l'objet de débats, aux niveaux plurilatéral, régional et bilatéral, et constitue une priorité pour de nombreux pays.

9. La CNUCED fournissant depuis longtemps des services consultatifs sur la facilitation de l'investissement, notamment dans le cadre des examens de la politique d'investissement, et ayant déjà contribué à la mise en place d'outils numériques de facilitation des affaires et de l'investissement dans une trentaine de pays, le secrétariat a établi une note d'information à l'intention de la Commission. Cette note présente les mesures à prendre en priorité pour faciliter l'investissement, analyse les enjeux et les perspectives et montre comment la facilitation des affaires et de l'investissement peut être le point de départ d'une administration électronique efficace et servir les objectifs de développement durable (ODD).

10. La Commission examinera les meilleures pratiques à suivre pour que la facilitation des affaires et de l'investissement soit au service du développement durable et réfléchira à la manière dont les outils numériques de facilitation des affaires et de l'investissement peuvent contribuer au développement de l'administration numérique.

Documentation

TD/B/C.II/51 Facilitation des affaires et de l'investissement, tremplin vers la dématérialisation des services publics

Point 6

Les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable

11. Ces dernières années, les technologies de la chaîne de blocs sont devenues mieux connues des utilisateurs, se sont perfectionnées et ont vu le nombre de leurs cas d'utilisation augmenter. Quelques pays ont engagé des projets pilotes dans le but de les étudier, mais peinent généralement à saisir leurs spécificités et leurs avantages par rapport aux systèmes de base de données traditionnels. Habituellement associées aux cryptomonnaies, les technologies de la chaîne de blocs présentent aussi des potentialités pour divers secteurs et activités qui pourraient aider à atteindre plus rapidement les ODD. C'est pourquoi la Commission est invitée à examiner comment les mettre au service du développement durable. En outre, la Commission analysera les difficultés que rencontrent les pays en développement dans la mise en application de ces technologies et réfléchira aux moyens de renforcer les capacités d'innovation dans le domaine de la chaîne de blocs en fonction du niveau de

développement des pays. Les débats permettront de mettre en évidence d'éventuelles sphères de collaboration internationale.

Documentation

TD/B/C.II/52

Les technologies de la chaîne de blocs au service
du développement durable

Point 7

**Rapport d'étape sur la promotion et le renforcement des synergies
entre les trois piliers**

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de la CNUCED, dans les domaines de compétence de la Commission.

Point 8

Questions diverses

13. Conformément à l'usage, le secrétariat informera la Commission de l'évolution récente des tendances et des politiques dans le domaine de l'investissement, des entreprises et du développement.

Point 9

**Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce
et du développement**

14. Le rapport de la quatorzième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
